

**LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT, LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$**

L'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes (LCV) (961,4 selon le Code municipal) stipule de publier sur son site internet, au plus tard, le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous trouverez donc ci-dessous la liste des contractants ayant reçu des sommes de la MRC du Granit pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2025 :

<b>Fournisseur</b>	<b>Objet du contrat</b>	<b>Total annuel</b>
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Traitement des encombrants	89 635,52 \$
Beauvoir agence créative	Honoraires professionnels	46 918,44 \$
Estimation R.L. inc	Honoraires - programme de subventions (PAH)	46 370,32 \$
FQM Assurances	Assurance responsabilité	39 867,84 \$
Gestion Laska	Honoraires professionnels	38 252,59 \$
Laurentide environnement	Collecte des RDD	26 972,02 \$
Ressourcerie du Granit	Tonnage récupéré	52 165,06 \$
Ville de Lac-Mégantic	Traitement des boues	157 027,76 \$